

Check-list DPE

Comment bien préparer la visite du diagnostiqueur avant la vente ?

Avant la vente de votre bien immobilier, le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est obligatoire. Un DPE bien préparé peut améliorer la note énergétique de votre logement et valoriser votre bien aux yeux des acquéreurs. Cette checklist vous aide à rassembler toutes les informations nécessaires pour la visite du diagnostiqueur.

Informations générales sur le bien

- o Adresse complète du logement
- o Type de bien (maison, appartement, local mixte...)
- o Année de construction ou période estimée
- o Surface habitable (m²)
- o Nombre de niveaux
- o Orientation principale (Nord, Sud, Est, Ouest)
- o Usage du bien (résidence principale, secondaire, location...)
- o Présence éventuelle de dépendances chauffées

Enveloppe du bâtiment (isolation et structure)

- o Type de murs (brique, pierre, parpaing...) et isolation associée (intérieure, extérieure)
- o Isolation de la toiture ou des combles (type, épaisseur, année)
- o Isolation du plancher bas (vide sanitaire, dalle, cave...)
- o Type et état des menuiseries (PVC, bois, aluminium, simple ou double vitrage)
- o Porte d'entrée isolante
- o Présence d'une véranda (surface, matériau, vitrage, année)

Systèmes de chauffage

- o Type de chauffage principal (chaudière, pompe à chaleur, poêle, radiateurs électriques...)
- o Année de mise en service
- o Rendement ou performance (étiquette énergie, COP...)
- o Énergie utilisée (gaz, électricité, bois, fioul, etc.)
- o Système de régulation (thermostat, robinets thermostatiques...)

Eau chaude sanitaire (ECS)

- Type d'appareil (ballon électrique, chaudière, thermodynamique, solaire...)
- Capacité du ballon (en litres)
- Année de mise en service
- Isolation du ballon et des canalisations
- Source d'énergie (électricité, gaz, solaire...)

Ventilation

- Type de ventilation (naturelle, VMC simple flux, double flux, hygroréglable...)
- Année d'installation
- Présence et emplacement des bouches d'extraction (cuisine, salle de bain, WC)
- Entrées d'air sur menuiseries (oui/non)

Systemes annexes

- Climatisation réversible (type, marque, année)
- Panneaux photovoltaïques (surface, puissance, autoconsommation ou revente)
- Poêle à granulés ou à bois (rendement, marque, conduit conforme)
- Pompe à chaleur (type, puissance, COP, année)

Factures et justificatifs utiles

- Factures d'isolation (murs, toiture, planchers, menuiseries)
- Factures d'achat ou d'entretien des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude
- Factures de travaux récents de rénovation énergétique
- Plans ou croquis du logement (si disponibles)
- Relevés annuels de consommation (électricité, gaz, fioul) sur 3 ans

💡 Conseil Osez Viager

Un DPE bien préparé, c'est une vente plus fluide et plus juste. Chez Osez Viager, nous accompagnons nos vendeurs pour rassembler les bons documents et aider le diagnostiqueur à établir un résultat fiable et valorisant.

👉 Vous préparez la vente de votre bien ? Contactez Osez Viager pour une estimation personnalisée et un accompagnement humain et rigoureux.

POUR PLUS D'INFORMATIONS **RENDEZ**
VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET



osez-viager.fr

06.99.83.92.53

ET SUIVEZ NOUS
SUR NOS RÉSEAUX

